



Compte-rendu du CTL informel du 11 janvier 2021

Cette réunion avait pour objet d'échanger avec les représentants du personnel sur la démarche à mettre en œuvre pour l'utilisation des crédits alloués par la Direction Générale dans le cadre de l'accord national signé en octobre 2021 qui prévoit un budget global de 10 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (soit environ 100 euros par agent). Le budget alloué à la Disi Centre ouest est de 62 091 euros.

Ce fonds doit permettre de financer des actions de 4 types :

- cadre de vie au travail
- démarche éco-responsable
- sensibilisation aux innovations
- responsabilité sociale de la DGFIP

Les deux derniers axes ne faisaient pas partie de l'accord initial, ils ont été ajoutés par la DG a posteriori. Nous l'avons redit à la Direction.

La Direction a souhaité recueillir l'avis des représentants des personnels sur la méthode de recueil des besoins (méthode ouverte ou plus dirigée).

Le contexte actuel n'est pas très favorable à la réflexion collective, les moments de convivialité qui peuvent être l'occasion d'échanger sur l'amélioration du cadre de vie, ne sont pas de mise par ces temps de circulation virale. Nous avons proposé que le recueil soit fait via un double canal, collectif et individuel : lors des réunions de service, mais également par le biais de questionnaires individuels ou d'un outil collaboratif dédié (exemple : Wekan).

La Direction avait déjà une idée assez précise de la manière de conduire la démarche et rappelle qu'elle est pilote. Dans chaque établissement, un comité d'agents volontaires sera chargé du recueil des besoins, qui pourront être exprimés au cours d'ateliers, ce qui n'empêchera pas de mettre également à disposition des agents d'autres moyen de recueil des besoins (exemple : mur de posts). Une personne pourra faire le lien avec les comités des autres établissements pour échanger sur les idées.

Qui peut proposer des idées ? tout le monde : agents fonctionnaires, contractuels, stagiaires, cadres supérieurs.

Le calendrier sera assez contraint puisque les premières actions concrètes devront voir le jour dès la fin du premier trimestre, sachant qu'on est déjà presque mi-janvier, il va falloir faire vite ! En mars, un chiffrage des actions sera effectué, un groupe de travail se tiendra le 18 mars en amont d'un CTL final, lors duquel un accord majoritaire devra être obtenu.

La situation particulière des CID excentrées et le fait de trouver des actions qui puissent également profiter aux collègues de ces équipes est partagée par les différentes parties.

Il n'y aura pas de recherche d'une répartition forcément équitable entre établissements, ce n'est pas l'esprit du texte. Les budgets ne seront donc pas déclinés au plus près dans chaque ESI.

L'idée est que les actions décidées puissent concerner le plus de personnes possible, et qu'elles soient réalisables dans un délai court.

Au niveau de la Cgt, nous avons demandé à ce que les actions puissent également se passer à un moment où le contexte sanitaire sera devenu plus favorable, pour permettre des projets qui mettent en jeu le vivre ensemble, par exemple juste avant l'été. Ce sera possible, mais il devra y avoir des premières actions concrètes également sur du court terme.

Les risques déjà identifiés sont le manque d'intérêt des agents pour la démarche, le choix de projets à "faible valeur", le défaut de transparence, ou encore la mauvaise compréhension du domaine d'application proposé.

Sur ce dernier sujet, nous avons effectivement levé la question de la vigilance à avoir pour que ce budget ne soit pas utilisé à des dépenses qui relèveraient du CHSCT ou de la DGH. La Direction nous a répondu que le tri se fera lors de la phase de consolidation, toutes les idées étant bonnes à prendre, que ce soit sur ce budget ou sur d'autres budgets.

Nous ne nous leurrerons pas sur cet argent qui tombe du ciel à quelques mois des échéances présidentielles et qui ne nous fera pas oublier les effectifs insuffisants, les suppressions d'emplois, les conditions d'exercice des missions très dégradées dans certaines équipes ... cependant puisqu'argent il y a, nous veillerons à apporter un regard exigeant sur son utilisation pour le bénéfice du plus grand nombre, et nous vous invitons à participer à la démarche de recensement dans vos établissements.

Pour toutes remarques ou questions sur ce CTL, n'hésitez pas à nous contacter.

Questions diverses.

Télétravail renforcé pour les 3 premières semaines de janvier : selon les dernières instructions des services RH de Centrale, les agents doivent déposer des jours de télétravail exceptionnel uniquement et non des jours flottants (les jours fixes seront quant à eux transformés automatiquement en jours exceptionnels sans intervention de l'agent). La DISI va faire à notre demande une communication sur l'intranet local.

Vos représentants Cgt au CTL :

Jean-Christophe Orlandini-Teyssier, Laurent Pruvost et Sandrine Teurtrie

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter